



COMITE INFOS

Chères amies, chers amis
Comme vous le savez désormais, les dernières élections ne nous ont guère été favorables et ont pour conséquence qu'aucun élu du Comité Directeur Ile-de-France/Picardie ne siège désormais au Comité Directeur National.

Le résultat des urnes n'a ainsi pas permis de porter plus loin les espérances des nombreux plongeurs et présidents de clubs de notre inter région qui avaient pourtant manifesté un réel désir de changement.

Force est de constater, n'en déplaise à certains, que contrairement aux régions du sud, qui ont su se mobiliser, les clubs du centre et du nord de la France ne semblent pas avoir suffisamment cru aux enjeux qui leur étaient proposés.

Par ailleurs, une nouvelle fois, ce sont les gros électeurs qui ont fait la différence avec les conséquences que l'on sait.

Notons au passage que ceux qui, habituellement critiquent ardemment cette méthode en ont, pour bon nombre d'entre eux, très largement bénéficié au cours de cette assemblée générale et, bizarrement, cette fois-ci, ne s'en sont pas plaint.

En effet, l'équipe nouvellement mise en place a pris de nombreux engagements durant cette campagne et nous serons vigilants quant au respect de ceux-ci.

A chaque moment, à chaque étape de leur mandature, nous serons là pour leur rappeler que notre communauté attend des actes au-delà des mots et que nos nouveaux dirigeants ne sauraient s'y soustraire.

Mais que l'on se rassure, notre vigilance sera menée avec intelligence, sans désir de critique systématique, surtout si les mesures prises constituent des avancées probantes pour

notre communauté.

Ensemble nous continuerons ainsi à être attentifs quant au devenir de notre fédération, aidés en cela par plus de transparence comme cela nous a été promis.

La seule crainte que je puisse formuler concerne certaines personnes de notre région qui, suite à l'AG de Bordeaux, se laisseraient téléguidier par des gens au risque de mettre en péril la sérénité au sein de notre Comité.

Nous ne les laisserons pas faire, soyez-en sûr.

Je vous remercie vivement de votre soutien à tous et transmets, au nom du Comité Directeur Régional Ile de France/Picardie, nos remerciements les plus chaleureux à l'ensemble des présidents de club de nos régions.

Les membres du Comité Directeur se réuniront bientôt et vous feront part de leurs intentions futures quant à la conduite des affaires de l'inter région et de leur écoute sur le plan national.

Encore merci à vous tous, et surtout, à l'approche des vacances ... bonnes plongées.

Jean-Michel OYHENART
Président du Comité Inter-Régional
Ile-de-France/Picardie

EDITO



Place à l'avenir...

SOMMAIRE

- Edito du Président
- Procès verbal 6/02/02
- Procès verbal 20/03/02
- Décret 2002-648 du 29/04/02
 - Directeur Administratif
 - Secrétaire Général
 - Secrétaire
- Infos diverses

PROCES VERBAL

de la réunion du Comité Directeur Inter Régional Ile-de-France/Picardie du 6 Février 2002 à Saint-Cloud approuvé lors du Comité Directeur Régional du 20 Mars 2002.

Étaient présents :

Eric BRUNELLE, Philippe BURDIN, Christian CARON, Lucien DUSSARAT, Olivier DUSSARAT, Francine GOUJON, Bernard JAN, Annie LEROY, Louis LUTHRINGER, Francis MERLO, Valérie MORIN, Maurice OLIVIERO, Jean-Michel OYHENART.

Étaient excusés :

Christine DUMAS, Lucien LEFEBVRE, Yann MARCHAND, Florent ROUX, Claude SIMION, François VENUTOLO, Rodolphe VOISIN.

Étaient absents :

Stéphane DUCLOS, Marc ORIO.

Assiste à la réunion :

Richard POTHIER (CTR sports sous-marins).

Pouvoirs :

Christine DUMAS donne son pouvoir à Annie LEROY

Lucien LEFEBVRE donne son pouvoir à Christian CARON

Yann MARCHAND donne son pouvoir à Maurice OLIVIERO

Florent ROUX donne son pouvoir à Francis MERLO

Claude SIMION donne son pouvoir à Francine GOUJON

François VENUTOLO donne son pouvoir à Jean-Michel OYHENART

Rodolphe VOISIN. donne son pouvoir à Olivier DUSSARAT

Début de la réunion à 20 H 10

1) Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 13 décembre 2001.

Le projet de rédaction du procès-verbal a été envoyé à chacun des membres de Comité Directeur. Personne n'a fait d'observation sur son contenu.

Après lecture, le Comité Directeur approuve le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2001.

2) Rapport d'activité du Président.

Jean-Michel OYHENART fait état des différentes réunions et manifestations (41 au total) auxquelles il a participé depuis la dernière réunion du Comité Directeur.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le rapport du Président.

3) Rapport du Secrétaire Général

Francis MERLO dresse un tableau comparatif des ventes de licences au 5 février de l'année 2001 et 2002

	2001	2002	écart	%
Cadet	3 930	3 666	-264	-6,72
Adulte	27 223	26 797	-516	-1,90
Total	31 153	30 373	-730	-2,50

Francis MERLO précise que cette très légè-

re baisse est du essentiellement à 2 grands clubs qui ont quitté le Comité Interrégional et le fait que l'année 2001 a été l'année de tous les records.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le rapport du Secrétaire Général.

3) Rapport d'activité du Trésorier.

Olivier DUSSARAT. fait le rapport sur la situation de la trésorerie du Comité :

SOLDE : 5 182 511,34 F 790 068 €
REMISES : 220 563,96 F 33 625 €
TOTAL : 5 403 075,32 F 823 694 €

La position en date du 6 février 2002. est la suivante :

CREDIT : 5 403 075,32 F 823 694 €
DEBIT : 3 183 395,10 F 485 305 €
SOLDE : 2 219 680,22 F + 338 389 €

L'établissement des comptes pour l'exercice 2001 est à présent terminé et il a été vérifié par le Commissaire aux comptes.

Il en résulte un excédent de 55 958 F.

Après analyse de tous les postes, il est constaté que les prévisions budgétaires étaient bien fondées et se sont avérées exactes.

Olivier DUSSARAT présente aux membres du Comité Directeur Régional les grandes lignes du Budget prévisionnel 2002 qui sera soumis à l'Assemblée Générale des clubs le dimanche 17 février à AMIENS .

Il a volontairement abaissé les recettes de l'ordre de - 3% au vu des premiers relevés de ventes de licences.

Les charges sont maintenues à leurs valeurs actuelles et l'ensemble du budget est équilibré sur une somme de 2 401 700 F (366 136,80 €).

Le Budget des Commissions est approuvé par l'ensemble des membres présents au vu des éléments déjà discutés lors de la réunion du 13 décembre 2001.

La somme totale allouée au titre de l'année 2002 à l'ensemble de nos Commissions s'établit ainsi :

COMITE : 593 500 F (90 479 €)
FNDS : 70 000 F (10 671 €)
MATERIEL : 2 000 F (304,90 €)
TOTAL: 665 500 F (101 454,90 €)

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le rapport du Trésorier.

5) Rapport du Trésorier Adjoint.

Certaines commissions ont déjà engagées des dépenses.

La méthode de financement est à présent bien rodée et ne pose aucune difficulté.

Il est à noter que toutes les commissions dispose à présent d'un compte bancaire ouvert dans la même agence que le Comité. Cela facilite grandement les mouvements financiers en diminuant les frais bancaires.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité son rapport.

6) Rapport du Directeur Administratif.

Arnaud INCHASSENDAGUE a subi une légère intervention chirurgicale. Celle-ci s'est fort bien déroulée.

Le Comité Directeur Régional lui souhaite un bon rétablissement.

7) Rapport du Conseiller Technique Régional.

Richard POTIER rend compte des différentes actions qu'il a entreprises auprès des différents organismes régionaux et départementaux.

Le stage de formation de MF 2° se déroule normalement à la satisfaction de tous les stagiaires.

8) Sujets à débattre

• Aqua-Notes

Il est paru le 31 janvier et a été distribué à l'ensemble des clubs de l'Interrégion. Les difficultés rencontrées avec cette parution seront analysées et traitées pour l'avenir.

• L'Assemblée Générale d'AMIENS

Tout se déroule normalement. L'ensemble des documents a été envoyé selon le calendrier prévu à tous les clubs.

• L'A.G. de BORDEAUX

Celle-ci, compte-tenu du climat actuel, sera vraisemblablement animée.

Jean-Miche OYHENART précise, à ce sujet, qu'il est une nouvelle fois nécessaire, que tous les clubs de notre Comité Régional s'unissent afin de faire front à l'hégémonie des clubs professionnels.

Il rappelle que les élus de l'Ile-de-France au Comité Directeur National ont toujours défendu le monde associatif depuis de nombreuses années.

• La femme et la plongée

Annie LEROY souligne le nombre important de réponses au questionnaire qui ont été renvoyé par tous les clubs. A ce jour plus de 1 600 réponses.

L'entrée de toutes les données afin de faire l'analyse finale sera fort long et difficile à réaliser par des bénévoles.

Aussi, elle souhaiterait que ce travail soit confié à une société intérimaire.

Olivier DUSSARAT lui précise qu'il existe à l'échelon national des fonds alloués pour « la femme et la plongée » et qu'ils sont peu utilisés. En conséquence, il lui propose, qu'avant le 15 février, elle lui fasse parvenir un devis détaillé pour ce type d'intervention afin de lui faire obtenir les crédits nécessaires.

Le Comité Directeur approuve cette décision à l'unanimité

• Le 4ème Salon de la Plongée

Francis MERLO trace un compte-rendu des 4 journées de ce salon. Celui-ci a été fortement fréquenté et pour ce qui concerne le stand de notre Comité Régional, ce dernier a été très visité.

Il est à regretter qu'un Président de CD de notre Comité Régional, présent sur notre

stand, ait tenu à plusieurs reprises, des propos désobligeants à l'égard de l'équipe dirigeante du Comité Régional.

Par ailleurs, Francis MERLO s'est fait agressé verbalement sur le stand du Comité Régional par Rodolphe GRISEY qui lui a manifesté une attitude hostile.

Plusieurs personnes qui ont assisté à cette altercation, ont apporté leur soutien à Francis MERLO.

Il sera rappelé, le moment venu, à ces deux personnes les règles de bon usage.

• **Nomination des délégués régionaux pour les assemblées générales**

Pour être en conformité avec l'article 29 des statuts de la FFESSM : «l'assemblée générale élit les deux délégués adjoints au Président et leurs suppléants pour voter au sein des assemblées générales extraordinaires nationales dont le seul but est de modifier les statuts fédéraux».

Dans le courant du dernier trimestre 2002, il est fort à penser que des statuts types seront à adopter pour toutes les fédérations agréées et délégataires du service public.

Jean-Michel OYHENART présente la proposition du Comité Directeur :

Titulaires :

Jean-Michel OYHENART, Maurice OLIVIERO, Francine GOUJON

Suppléants :

Philippe BURDIN, Francis MERLO

Personne ne demandant le vote à bulletin secret, il est procédé au vote à main levée.

Les candidatures proposées sont approuvées à l'unanimité.

9 - Questions diverses

Le club de Maisons-Lafitte (CD 78) demande une subvention exceptionnelle pour l'organisation du Challenge de l'Image sous-marine des Yvelines qu'il organise en novembre 2002.

Le CD 78 aide cette manifestation et le Comité Régional s'y associe.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 762,25 € à ce club.

Cette subvention exceptionnelle est accordée à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la réunion est levée à 22 H 30.

PROCES VERBAL

de la réunion du Comité Directeur Inter Régional Ile-de-France/Picardie du 20 Mars 2002 à Saint-Cloud approuvé lors du Comité Directeur Régional du 15 Mai 2002.

Étaient présents :

Philippe BURDIN, Christian CARON, Stéphane DUCLOS, Lucien DUSSARAT, Olivier DUSSARAT, Francine GOUJON, Bernard JAN, Lucien LEFEBVRE, Annie LEROY, Louis LUTHRINGER, Francis MERLO, Valérie MORIN, Marc ORIO, Jean-Michel OYHENART, Florent ROUX, Claude SIMION.

Étaient excusés :

Eric BRUNELLE, Christine DUMAS, Yann MARCHAND, Maurice OLIVIERO, François VENUTOLO, Rodolphe VOISIN

Assiste à la réunion :

Arnaud INCHASSENDAGUE (Directeur Administratif).

Pouvoirs :

Eric BRUNELLE donne son pouvoir à Francis MERLO, Christine DUMAS donne son pouvoir à Francine GOUJON, Yann MARCHAND donne son pouvoir à Jean-Michel OYHENART, Maurice OLIVIERO donne son pouvoir à Olivier DUSSARAT, François VENUTOLO donne son pouvoir à Philippe BURDIN, Rodolphe VOISIN donne son pouvoir à Florent ROUX,

Début de la réunion à 20 H 00

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 6 février 2002.

Le projet de rédaction du procès-verbal a été envoyé à chacun des membres de Comité Directeur. Personne n'a fait d'observation sur son contenu.

Après lecture, le Comité Directeur approuve le procès-verbal de la réunion du 6 février 2002.

1) Rapport d'activité du Président

Jean-Michel OYHENART fait état des différentes réunions et manifestations auxquelles il a participé depuis la dernière réunion du Comité Directeur le 6 février dernier.

Il cite les raisons qui l'ont poussé à organiser une réunion du Comité Directeur Régional en dehors du planning prévu.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le rapport du Président.

2) Rapport de l'Assemblée Générale de Bordeaux

L'Assemblée Générale des 9 et 10 mars à Bordeaux a particulièrement été houleuse.

Le Président de la FFESSM et l'ensemble du Comité Directeur National ont présenté leur démission sur fond de divergences profondes.

Cette assemblée fera date dans l'histoire de la fédération car son organisation fut loin d'être parfaite.

En effet, les dispositions d'accueil ont été très largement dépassées, les organisateurs n'ayant pas anticipé le grand nombre de représentants de clubs qui allaient être présent à cette assemblée.

Pour preuve, beaucoup de Présidents et de représentants de clubs d'Ile de France/Picardie se sont retrouvés cantonnés dans une salle annexe sans possibilité de suivre les débats, ni d'y participer.

Il est à noter le filtrage très partial effectué par des membres du comité d'organisation pour l'accès à la grande salle où se tenaient les débats.

Beaucoup y ont vu une manœuvre calculée et préméditée à l'avance. En effet, les per-

sonnes présentes dans cette salle ne manquèrent pas de signaler leur appartenance à un camp bien déterminé.

Certains membres du Comité Directeur, présents à cette assemblée, confirment les faits et regrettent vivement le déroulement de celle-ci. Personne n'a ainsi pu poser de question sur les soit disantes « affaires » révélées par une certaine presse.

Tout a été fait pour éviter que les gens donnent les vraies explications.

On a, à plusieurs reprises, empêché Olivier DUSSARAT de s'exprimer. Il faut pourtant faire remarquer que le rapport qu'il a fait l'après-midi, à la demande de Pierre PERRAUD, a été fortement apprécié et les nombreux applaudissements de la salle ont salué sa compétence, son courage et son intégrité.

Francine GOUJON, Olivier DUSSARAT et Jean-Michel OYHENART, membres élus de l'ancien Comité Directeur National, expliquent les raisons qui les ont poussées individuellement, à donner leur démission.

Ils font état de tous les problèmes générés par la présidence de Roland BLANC ces derniers mois et des dysfonctionnement qui ont suivis.

Olivier DUSSARAT informe les membres du Comité Directeur Régional, qu'en ce qui le concerne, il ne pouvait plus exercer correctement ses fonctions de Trésorier de la FFESSM, se heurtant aux directives et décisions du Président Roland BLANC.

Les membres du Comité Directeur souhaitent qu'une information, sous la forme d'une lettre ouverte, soit donnée dans le prochain Comité-Info pour faire suite à la demande de nombreux Présidents de clubs.

Par décision de l'Assemblée Générale, c'est Pierre PERRAUD, ex-Président de la FFESSM et membre du Conseil des anciens, qui depuis le 10 mars dirige la fédération jusqu'à la prochaine assemblée. Il sera assisté par Roland BLANC pour le suivi des dossiers en cours et pour le règlement des charges courantes, n'étant pas détenteur de la signature sur les comptes bancaires.

3) Avenir prochain et préparation de la prochaine AG

La date et le lieu de la prochaine Assemblée Générale ne sont pas encore connus. Il y a tout lieu de penser qu'elle se déroulera dans le courant du mois de mai, au plus tard début juin.

Vraisemblablement, selon des sources bien informées, Roland BLANC sera candidat à sa propre succession.

4) Candidatures Ile de France/Picardie

Jean Michel OYHENART informe les membres du Comité Directeur Régional qu'il sera candidat au prochain Comité Directeur National afin de défendre les intérêts des clubs franciliens et picards.

Il n'envisage cependant pas de postuler à la présidence de la fédération, mais précise qu'il reste ouvert à toute demande du

Comité Directeur Régional.

Il souhaite être entouré des membres sortants, eux-mêmes membres du Comité Directeur Régional et désire associer à cette décision les Présidents des Comités Départementaux.

Dès la diffusion de la date de cette nouvelle assemblée et des conditions de candidature au CDN, une réunion rassemblant tous les Présidents des CD de l'inter région sera organisée.

Au cours de celle-ci, les Présidents de CD décideront, par vote, du soutien qu'ils apporteront aux candidats du Comité Directeur Régional.

Pour leur part, les membres du Comité Directeur renouvellent leurs encouragements à Jean-Michel OYHENART, Olivier DUSSARAT, Maurice OLIVIERO et Francine GOUJON.

Dans le cas où l'un d'entre eux se désisterait, Philippe BURDIN, Secrétaire Général adjoint posera sa candidature.

Les clubs de l'inter région seront informés par courrier.

Le Comité Directeur donne son accord à l'unanimité

L'Ordre du Jour étant épuisé, la réunion est levée à 21h 30.

Prochaine réunion du Comité Directeur Régional le mercredi 19 juin à Saint-Cloud.

ARCHEOLOGIE



Renseignements :
Pierre Villié

06.66.67.49.54

Rendez-vous à Crécly-la-Chapelle

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le 14 Septembre 2002 il y a un rendez-vous à ne pas manquer à Crécly-la-Chapelle.

Pour les 20 ans de fouilles à Crécly, la Commission Archéologie prépare une petite fête ouverte à tous.

Le matin : descente de rivière (avec travarsée de la ville comprenant passages de chutes d'eau).

L'après-midi : présentation des travaux avec participation des joyeux lurons. La bio devrait participer (les raseurs ne seront pas admis).

Le soir : un pot au pied de la Tour aux Saints suivi d'un repas (avec raisonnable participation)

Crécly-la-Chapelle est à 45 km Est de Paris. Merci de nous prévenir de votre venue ou tout au moins de votre intention.

<http://perso.wanadoo.fr/tech.sub>

ou Pierre Villié au 06 66 67 49 54

Vous pouvez également écrire à :

Tech Sub - 23, rue du Chevalier Bayard, 77500 Chelles.

Les occasions de se retrouver sont toujours trop rares..... alors à bientôt.

Amicalement

SOIT DIS EN PASSANT ... ou les «INFOS AUTREMENT...»

Du nouveau entre la Fédé et PADI ... mais rien de nouveau entre la Fédé et les clubs

Conséquence logique de l'accord signé cet automne entre la FFESSM et PADI, une convention de passerelles vient d'être finalisée récemment suite à des rencontres qui ont eu lieu depuis le 1er juin (date de la dernière CTN) entre Philippe CAZENAVE (PADI France) et Mrs. BLANC, BLANCHARD, CAVALLI, ESCALES et PUIG pour la FFESSM.

Cette convention a été votée lors du dernier CDN (29 et 30 juin 2002) à l'unanimité.

Le contenu de cet accord, avec le détail des passerelles entre les différentes qualifications des 2 centrales, a été remis en séance lors de ce comité directeur national.

A noter que cette convention ne concerne, pour l'instant, que les niveaux 1, 2 et 3.

Ce qui est moins logique c'est qu'il a été annoncé que cette dernière a été faite avec l'accord de toutes les CTR. Or, curieusement, les clubs n'ont pas été contactés et il y a fort à parier qu'ils ne le seront certainement pas maintenant.

Compte-tenu des enjeux et de l'importance de tels accords, il aurait été souhaitable que les clubs, qui sont la composante essentielle de notre fédération, aient été consultés et aient pu disposer d'un temps utile nécessaire à la réflexion qu'impose un tel choix.

Sans doute un raté commandé par l'urgence d'une situation qu'il fallait vite éclaircir avant l'été. Pensez-donc...!!!

INFOS FFESSM.

Administration fédérale

• Le Bureau Directeur de la FFESSM, réuni le 28 juin 2002 à Marseille a approuvé la mise en place d'une nouvelle organisation fédérale :

- Une direction administrative
 - Une direction logistique
 - Une responsable informatique
 - Une responsable de l'ensemble du secrétariat (incluant le secrétariat du Président et du DTN)
 - Une chargée de publicité (revue Subaqua)
- Les modalités de fonctionnement entre les salariés et les élus ont été posées.

Personnel fédéral

• Le Comité Directeur National de la FFESSM (29 et 30 juin 2002) a approuvé, dans le cadre de la réorganisation de l'administration fédérale, la réintégration de Jean-Pierre Montagnon au poste de "Directeur des moyens logistiques".

CALENDRIER national

JUILLET

- 29 juin au 6 juillet : Stage Haut niveau photo (croisière Victoria)
- 5 au 7 juillet 2002 Nage avec palmes : Championnat de France été à Rennes
- 14 au 22 juillet 2002 : Nage avec palmes - CMAS. Championnat d'Europe des jeunes en piscine à Dubicze (Pologne).

AOUT

- 5 au 12 août 2002 : Nage avec palmes à Ketchkemet (Hongrie), Championnat d'Europe de longue distance junior et senior.
- La FFESSM à l'honneur. C'est à Marseille, le mardi 27 Aout 2002, organisé par la CNA FFESSM sous l'égide de la CMAS, que se déroulera le 9e Championnat du monde de photo sous-marine.

SEPTEMBRE

- 1er au 6 septembre 2002 : Lac Achard (Strasbourg) : 18e Championnats d'Europe d'orientation subaquatique
- 7 au 16 septembre 2002 : Nage avec palmes à Patras (Grèce), Championnats du monde (CMAS) en piscine.
- 20-22 septembre 2002 : Les déliés de la bio à St Cyr (les Lecques)
- 21 septembre 2002 : Réunion de la Commission technique nationale à Marseille (9h30 à 19h)
- 28 - 29 septembre 2002 : Carry le Rouet, Challenge national de vidéo sous-marine
- 28 septembre 2002 à Cassis, Challenge photo animalière

Les prochains Comités Directeur Nationaux se dérouleront aux dates et lieux suivants :

- 12 et 13 octobre 2002, Toulon
- 11 et 12 janvier 2003, Lyon
- 22 et 23 mars 2003, Grenoble
- 17 et 18 mai 2003, Marseille

Résultats du MF1 (Mai 2002) Bormes-les-Mimosas

Ont été reçus à l'examen

ALENDIA Franck
ALGANS Laurent
BOUVET-MARECHAL Pierre
JACQUES Eric
LEPEZ Vincent
LUU Frédéric

Bravo à tous

Décret 2002-648 du 29 Avril 2002

Statuts types des fédérations

On en parlait depuis quelques temps, à présent c'est chose faite, le décret est paru. Nous n'avons retenu que les articles importants. La totalité de ce texte est disponible sur le site du CIF à l'adresse suivante : <http://www.ffesm-cif.fr>

Article 6

Toute modification, postérieure à l'agrément, des statuts, du règlement intérieur, du règlement disciplinaire ou du règlement disciplinaire particulier en matière de lutte contre le dopage est transmise, dès son adoption, au ministre chargé des sports.

Article 8

Tout agrément accordé à une fédération sportive antérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent décret cesse de produire ses effets le 31 décembre 2003.

ANNEXE 1

STATUTS TYPES DES FEDERATIONS SPORTIVES AGREES

TITRE Ier BUT ET COMPOSITION

Article 1er

Elle a son siège à

Le siège peut être transféré dans une autre commune par délibération de l'assemblée générale.

Article 4

I - La fédération peut constituer, par décision de l'assemblée générale, des organismes nationaux, régionaux ou départementaux auxquels elle peut confier l'exécution d'une partie de ses missions.

Ces organismes peuvent en outre, dans les départements et territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, conduire des actions de coopération avec les organisations sportives des Etats de la région de leur siège et, avec l'accord de la fédération, organiser des compétitions ou manifestations sportives internationales à caractère régional ou constituer des équipes en vue de participer à de telles compétitions ou manifestations.

Option a : les organismes mentionnés au premier alinéa n'ont pas la personnalité morale.

Option b : ces organismes sont constitués sous la forme d'associations déclarées dont les statuts, approuvés (1) par l'assemblée générale de la fédération, doivent être compatibles avec les présents statuts.

TITRE III L'ASSEMBLEE GENERALE

Article 10

I - L'assemblée générale se compose des représentants des associations affiliées à la fédération, des licenciés à titre individuel, des membres bienfaiteurs et des membres donateurs.

Les représentants des associations affiliées sont (1) :

- option 1 : désignés par chaque association pour ce qui la concerne ;
- option 2 : élus par les assemblées générales des organismes départementaux ;

- option 3 : élus par les assemblées générales des organismes régionaux.

Les représentants des associations disposent d'un nombre de voix égal au nombre de licenciés qu'ils représentent.

L'assemblée générale définit, oriente et contrôle la politique générale de la fédération. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du comité directeur et sur la situation morale et financière de la fédération.

TITRE IV LE COMITE DIRECTEUR ET LE PRESIDENT DE LA FEDERATION

Article 13

Les membres du comité directeur sont élus au scrutin secret par les représentants à l'assemblée générale des associations affiliées, pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles. Le mandat du comité directeur expire le 31 mars qui suit les derniers Jeux olympiques d'été (10). Les postes vacants au comité directeur avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'assemblée générale suivante.

Ne peuvent être élues au comité directeur :

1. Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
2. Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
3. Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

Option I - Scrutin de liste (1).

Le comité directeur est élu au scrutin de liste.

Des listes incomplètes peuvent être présentées. Le dépôt d'une liste n'est recevable que s'il est accompagné de la présentation d'un projet sportif pour l'ensemble de la fédération et la durée du mandat du comité directeur.

Il est attribué à la liste complète qui a recueilli la majorité des suffrages exprimés ou, à défaut de liste complète, à la liste arrivée en tête, un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur.

Cette attribution opérée, les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Option II. - Scrutin uninominal (1).

Le comité directeur est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Le dépôt d'une candidature n'est recevable que s'il

est accompagné de la présentation d'un projet sportif pour l'ensemble de la fédération et la durée du mandat du comité directeur.

Sont élus au premier tour de scrutin les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Article 14

Peuvent en outre siéger au comité directeur, avec voix consultative, les représentants des établissements agréés par la fédération dans les conditions prévues au I de l'article 16 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, élus par eux (11).

Article 15

L'assemblée générale peut mettre fin au mandat du comité directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

1. L'assemblée générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix (12) ;
2. Les deux tiers des membres de l'assemblée générale doivent être présents ou représentés ;
3. La révocation du comité directeur doit être décidée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Article 16

Option A (1)

Dès l'élection du comité directeur, l'assemblée générale élit le président de la fédération.

Le président est choisi parmi les membres du comité directeur sur proposition de celui-ci. Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés.

Après l'élection du président, le comité directeur élit en son sein, au scrutin secret, un bureau dont la composition est fixée par le règlement intérieur et qui comprend au moins un secrétaire général et un trésorier.

Option B (1)

Le comité directeur choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé d'un président, d'un ou vice-présidents, d'un ou secrétaires, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint.

Article 19

Sont incompatibles avec le mandat de président de la fédération les fonctions de chef d'entreprise, de président de conseil d'administration, de président et de membre de directoire, de président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans les sociétés, entreprises ou établissements dont l'activité consiste principalement dans l'exécution

De travaux, la prestation de fournitures ou de services pour le compte ou sous le contrôle de la fédération, de ses organes internes ou des clubs qui lui sont affiliés.

Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises mentionnés ci-dessus.

TITRE V AUTRES ORGANES DE LA FEDERATION

Article 20

La commission électorale est chargée de contrôler la régularité des opérations de vote relatives à l'élection du comité directeur et du président de la fédération (13).

La commission se compose (14) :

Elle peut être saisie (15).

Article 22

Il est institué, au sein de la fédération, une commission des juges et arbitres, dont les membres sont nommés par (16).

Cette commission est chargée :

- De suivre l'activité des juges et arbitres et d'élaborer les règles propres à cette activité en matière de déontologie et de formation ;
- De veiller à la promotion des activités d'arbitrage auprès des jeunes licenciés de la fédération.

Article 23

Il est institué au sein de la fédération une commission médicale, dont les membres sont nommés par (16).

La commission médicale est chargée :

- D'élaborer un règlement médical fixant l'ensemble des obligations et des prérogatives de la fédération à l'égard de ses licenciés dans le cadre de son devoir de surveillance médicale prévu par le livre VI du code de la santé publique. Le règlement médical est arrêté par le comité directeur ;
- D'établir, à la fin de chaque saison sportive, le bilan de l'action de la fédération en matière de surveillance médicale des licenciés, de prévention et de lutte contre le dopage. Ce bilan est présenté à la plus proche assemblée générale et adressé par la fédération au ministre chargé des sports.

TITRE VII MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 27

Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale sur proposition du comité directeur ou du dixième au moins des membres de l'assemblée générale représentant au moins le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modifications, est adressée aux associations affiliées à la fédération jours au moins avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée.

L'assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour, quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'assemblée générale statue alors sans condition de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

Le Petit Mot de la Secrétaire



Nouveautés

Comme tous les ans votre Comité sera ouvert tout l'été du Lundi au jeudi de

12H00 à 17H00
Vendredi de 11H00 à 14H00

Par contre nous serons fermer le vendredi 16 août.

Tee-shirts et chemises Oxford manche courte avec le logo du Comité Ile-de-France brodés sont disponibles.

Les bons de commande sont téléchargeables par Internet.

Pour avoir les coordonnées du site, veuillez nous contacter.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de très bonnes vacances.

Marie BORRE

DATES A RETENIR

Juillet

- Stages et examens MF1 à Galéria du 01 au 14 Juillet 2002

Septembre

- Stages et examens MF1 à Galéria du 15 au 29 Septembre 2002
 - Championnat Pêche sous-Marine en double les 28 et 29 septembre 2002 (Normandie Cotentin)
 - Championnat de Pêche sous-Marine individuelle les 26 et 27 octobre 2002 (Normandie Cotentin)
- Contact :
Pierre HOFFMAN :
06 12 17 64 37
André DONZON :
06 15 31 13 03

Octobre

- Réunion du Comité Directeur Régional le 2 Octobre.

Les Infos du Directeur Administratif



Des repères utiles

La saison 2002/2003 pointe son nez.

Dès le début Août, chaque club recevra la facture d'affiliation à la FFESSM qui comportera :
- pour les clubs associatifs, l'affiliation nationale et régionale
- pour les clubs commerciaux, l'affiliation régionale

Le règlement de cette facture doit parvenir au Comité Interrégional avant toute délivrance de licence.

Les nouvelles licences seront disponibles le 15 septembre 2002.

Les tarifs pour 2002

Affiliation nationale : 55.00 €
Affiliation régionale (associations) : 55.00 €
Affiliation régionale (commerciaux) : 61.00 €

Licences adultes : 28.00 €
Licences cadets : 18.40 €
Subaqua : 22.00 €

Assurances complémentaires :

- Bronze sub : 15.00 €
- Argent sub : 19.00 €
- Or sub : 28.00 €
- Senior sub (70-75 ans) : 22.00 €
- Piscine sub : 8.00 €

Les attestations d'affiliation seront envoyées après la clôture et le comptage des retours de licences.

Bonnes vacances et bonnes plongées

Arnaud INCHASSENDAGUE

Les Infos du Secrétaire Général



Retour des licences

Comme chaque année, les licences non utilisées ou erronées sont reprises, sous réserve de la présence des 4 volets, entre le 1er juillet 2002 et le 30 septembre 2002

Compte tenu des impératifs de retour de ces licences au siège national, aucun retour arrivé au delà de cette date ne pourra être accepté.

Francis MERLO